



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE**

**VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE**  
**MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES**

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour **vent violent** et en état de **vigilance jaune** (niveau 2 sur une échelle de 4) pour **vague submersion**.

**AVIS DE VIGILANCE ORANGE VENT VIOLENT**  
**et VIGILANCE JAUNE «Vague submersion» (communes littorales)**

**Début de l'épisode : ce jour mercredi 20 octobre 2021 à 17 h 00**

**Fin prévisible de l'épisode : demain jeudi 21 octobre 2021 à 8h 00**

**Situation actuelle :**

Creusement dépressionnaire en formation sur le proche Atlantique dans un flux rapide d'Ouest-Sud-Ouest.

**Evolution prévue :**

Le minimum dépressionnaire se creuse et glisse le long des côtes Sud de l'Angleterre. Cela donne un coup de vent en premier lieu sur la façade Atlantique, qui se généralise ensuite dans l'intérieur des terres sur la moitié Nord du pays. En deuxième partie de soirée les vents se décalent progressivement vers l'Est.

Pour le Morbihan sont attendues des valeurs de rafales maximales entre 100 et 110 km/h, localement 120km/h à la côte et entre 90 km/h et 100km/h, localement 110km/h dans l'intérieur.

**Il est très fortement conseillé aux maires :**

- de surveiller les manifestations de plein air prévues dans leur commune,
- de faire respecter les consignes d'utilisation des chapiteaux en fonction de la force du vent,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
  - o Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
  - o Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral ;
  - o Soyez vigilants face aux chutes possibles de branches ou d'objets divers ;
  - o N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
  - o Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
  - o Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- d'informer les gestionnaires de camping des conseils de comportement suivants :
  - o Surveillez les arbres (qui auront été élagués lors de travaux d'entretien) ;
  - o Regroupez les campeurs dans un abri en dur en cas de vent très violent.
- de vérifier auprès des professionnels du bâtiment que les mesures de prévention du risque de renversement des grues de chantier ont été prises.

### Conséquences possibles :

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les panneaux d'affichage peuvent être touchés.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Fait à Vannes, le 20 octobre 2021 à 9 h 30

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du SIDPC

Stéphane MARREC

### Message transmis aux services suivants :

- |   |                              |                    |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS)                            | - Groupement de Gendarmerie  | - DDSP             |
| - DDTM                                    | - UD DREAL                   | - DD ARS           |
| - DSDEN                                   | - DDPP                       | - DDCCS            |
| - Préfecture de zone (COZ)                | - Météo-France               | - DIRO             |
| - Sous-préfecture de Lorient              | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD              |
| - SAMU                                    | - CHBA                       | - CHBS             |
| - Conseil régional de Bretagne            | - Conseil départemental      | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo          | - Lorient Agglomération      | - CROSSA           |
| - RTE                                     | - ENEDIS                     | - GrDF             |
| - Orange                                  | - SNCF                       | - CTRL             |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan            | - EPTB Vilaine     |
| - SAUR                                    | - VEOLIA                     | - CEO              |
| - STGS                                    | - SUEZ                       |                    |